**Appel à Projets : actions éducatives 2022/2023 en direction des collégiens des Bouches-du-Rhône**

**Les actions multi-niveaux de classes**

1. **Les actions multi-niveaux de classes**

Elles visent à compléter les sujets abordés au travers du parcours RESPECT sur des thématiques essentielles pour la culture, l’orientation et la vie quotidienne des collégiens.

Seules les trois premières thématiques développées ci-après (Musées, Patrimoine et culture provençale, Découverte du monde professionnel, Education aux médias d’information et aux bons usages des réseaux sociaux) sont prioritaires pour le Département et seront accordées systématiquement aux établissements qui en feront la demande, dans la limite des capacités d’interventions des structures porteuses et des crédits inscrits.

Les actions demandées dans le cadre des thématiques suivantes devront être priorisées par le chef d’établissement.

## **Thématiques prioritaires**

* 1. **Thématique « Musées, Patrimoine et culture provençale »**

**Objectifs de la thématique :**

* Favoriser la rencontre avec des œuvres d’art
* Sensibiliser pour mieux connaitre le patrimoine culturel, les monuments du département, notamment lié à la culture provençale
* Créer un sentiment d’appartenance pour inciter à préserver ce patrimoine
  1. **Thématique « Découverte du monde professionnel »**

**Objectifs de la thématique :**

* Informer les collégiens sur les métiers et filières, notamment ceux en tension,
* Faciliter les mises en lien entreprises/élèves en vue du stage d’observation de 3ème,
* Préparer les élèves à leur stage en entreprise,
* Travailler sur les représentations et la mixité professionnelle.
  1. **Thématique « Education aux médias d’information et aux bons usages des réseaux sociaux »**

**Objectifs de la thématique :**

* Informer et donner des repères pour mieux comprendre le monde des médias et du numérique
* Développer l’esprit critique face à l’information et au traitement de l’information,
* Apprendre à utiliser les outils numériques avec discernement.

## **Thématiques non prioritaires**

* 1. **Thématique « citoyenneté »**

**Objectifs de la thématique**

* Connaître comprendre et respecter les valeurs de la République
* Sensibiliser les collégiens à toutes les formes de discriminations
* Sensibiliser les collégiens à toutes les formes de handicap, et aider à lutter contre
* Changer le regard porté sur les personnes en situation de handicap et favoriser leur inclusion
  1. **Thématique « égalité filles/garçons »**

**Objectifs de la thématique**

* Aider à construire une relation de respect mutuel dans les relations filles/garçons
* Déconstruire les préjugés et les stéréotypes sur le sexe et le genre
* Faire prendre conscience aux élèves des conséquences de leurs actes et propos du quotidien dans les relations filles/garçons
  1. **Thématique « sport et santé »**

**Objectifs de la thématique**

* Sensibiliser aux bienfaits d’une pratique sportive régulière et ses impacts sur la santé physique et psychologique
* Accompagner les collégiens dans l’éducation à la sexualité et répondre aux questions liées à la puberté
* Prévenir les conduites à risques en matière de santé
  1. **Thématique « Histoire et littérature »**

**Objectifs de la thématique :**

* Favoriser la connaissance des moments clés de l’Histoire, pour mieux appréhender le monde d’aujourd’hui
* Faire découvrir des œuvres majeures des littératures française et étrangère
* Faire découvrir tous les répertoires du conte
  1. **Thématique « pratiques artistiques » : arts visuels et arts plastiques, musique et chant, danse et cirque, théâtre et arts de la parole**

**Objectifs de la thématique :**

* Elargir les domaines artistiques abordés au collège
* Initier à la pratique individuelle et collective dans des domaines artistiques diversifiés
* Favoriser la rencontre directe avec des artistes, des professionnels des arts et de la culture
* Initier à la prise de parole devant un public et développer la confiance en soi dans les relations avec les autres

1. **Financement des actions**

Le Département financera les projets retenus et attribués aux établissements selon le barème suivant, dans la limite des crédits inscrits au budget départemental :

* Action en présentiel dans le collège : forfait de 80€/heure/intervenant
* Installation logistique dans le collège : forfait de 40€/heure/intervenant (installation de matériel, montage, démontage, 2 heures maximum)
* Spectacle face aux élèves (2 classes minimum) : 230€/artiste intermittent
* Spectacle face aux élèves (2 classes minimum) : 160€/technicien intermittent

En cas d’intervention à distance liée à l’impossibilité d’effectuer l’action en présentiel, la même grille tarifaire s’appliquera. Le porteur de projet devra dans ce cas se rapprocher au préalable du Département pour accord et fournir une attestation justifiant le choix de cette modalité, au vu des restrictions d’accès dans le collège concerné.

Si l’action proposée est retenue et sous réserve des demandes des collèges, le Département indiquera à la structure le nombre d’interventions qu’elle devra effectuer durant l’année scolaire 2022/2023, après le vote à la Commission permanente.

1. **Procédure**

Le porteur de projet transmet sa proposition dans les conditions référencées ci-après et doit fournir les pièces et justificatifs suivants :

* 1 fiche de synthèse par action (ci-dessous) dûment complétée en respectant impérativement :
  + Le nombre de caractères imposé
  + Les formats informatiques Word et PDF
* 1 fiche de présentation de l’association et de son projet associatif
* 1 liste détaillée des expériences menées en direction de collégiens les deux dernières années
* Les CV des intervenants
* Les supports pédagogiques éventuels remis aux collégiens

Le porteur de projet devra déposer ce dossier comme précisé dans l’appel à projet.

**Fiche de synthèse du projet**

**Actions éducatives 2022/2023 en direction des collégiens des Bouches du Rhône**

**Les actions multi-niveaux de classes**

Thème général\* : « **Les actions multi-niveaux de classe »**

Thématique : « *indiquez ici la thématique dans laquelle s’inscrit l’action***»**

L’intitulé de l’action : .…

Nom de l’association : ….

Adresse : ….

Nom Président(e) de l’association : ….

Contact pour l’action : ….

Tél : ….

Courriel : ….

Site internet : ….

Le contenu et les objectifs de l’action (3 000 caractères maxi)

…

Le déroulé détaillé de l’action (3 000 caractères maxi):

…

Le niveau de classe concerné :

Les enseignements concernés : ….

Les modalités de l’action : ….

Le nombre de classes par action: ….

Le nombre, le nom et la qualité des intervenants : ….

Les modalités techniques et logistiques (500 caractères maxi):

.…

….

Le nombre maximum d’actions pouvant être réalisées par la structure dans l’année scolaire: Nombre : ….

Le coût détaillé d'une action au regard des critères de financement indiqués au paragraphe II financement des actions:

….